Image not found or type unknown

Indemnités pour annulation de réservaion de location de salle

Par **crazyjazzcompany**, le **06/09/2010** à **18:41**

Bonjour,
Nous sommes l'association crazy jazz company, nous dispensons des cours et des formations de danse et organisons à ce titre des spectacles.
Au mois de Juillet c'est à dire le 08/07/10, nous avons réservé une salle de théatre pour une représentation le 06/11/10. La réservation consistait à signer un devis de 1500 Eu TTC, aucune avance d'argent ou caution ne nous a été demandé.
Pour des raisons d'organisation suite à des danseuses blessées nous ne pouvons assurer la représentation; nous avons contacter le théatre fin aout 2010 pour résilier notre réservation.
Le théâtre nous réclame une somme de 300 Eu pour préjudice. Nous n'avons signé aucune clause avec le devis.
Qu'elles sont nos obligations sachant que nous n'avons rien signé en matière de frais à reverser en cas d'annulation. Le loueur peut il nous réclamer la totalité du montant ?
Merci par avance pour votre aide
Aleksandra Mostowski
Présidente Crazy Jazz company

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés